

ERYTECH Pharma
Société anonyme
Au capital social de 1 174 064,80 euros
Siège social : 60 Avenue Rockefeller, Bâtiment Adénine, 69008 LYON
479 560 013 RCS LYON
(la « Société »)

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS

(Art. L.225-184 du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux opérations d'options de souscription et/ou achat d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 en vertu de la délégation conférée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 24 juin 2016.

1. Conditions des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions consentis et modalités de leur exécution au titre de l'exercice écoulé

Sur délégation de l'Assemblée générale mixte réunie le 24 juin 2016, aux termes de la vingt-neuvième résolution, le Conseil d'administration a arrêté et adopté dans toutes ses stipulations le projet de règlement de plan en langue anglaise régissant les Options (le « **Plan Option 2016** ») dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Bénéficiaires : les bénéficiaires peuvent le directeur général et les directeurs généraux délégués de la Société soumis au régime fiscal des salariés ainsi que tout salarié de la Société ou de tout affilié ;
- Nombre d'actions souscrites ou acquises en exercice des Options : chaque Option donnera le droit à la souscription ou à l'acquisition d'une action ordinaire de la Société de 0,10 euros de valeur nominale ;
- Prix d'exercice ou d'acquisition des actions émises ou acquises sur exercice des Options : chaque action ordinaire de la Société souscrite ou acquise sur exercice des Options sera souscrite ou acquise au prix de 18,52 euros, prime d'émission incluse, correspondant à 100% du cours de clôture de l'action de la Société au jour de bourse précédent la date d'attribution des Options, soit pour les Options consenties et attribuées le 3 octobre 2016 par le Conseil d'administration, le cours de clôture de l'action de la Société au 30 Septembre 2016 ;
- Calendrier d'exercice : les Options pourront, dans les conditions du Plan Option 2016, être exercées par leur titulaire selon les pourcentages et le calendrier suivant :
 - à hauteur de 2/3 des Options attribués à un titulaire à l'expiration d'une période de deux (2) ans à compter de la date du Conseil d'administration procédant à l'attribution des Options au profit dudit titulaire, soit à compter du 3 octobre 2018 pour les Options consenties et attribués ce jour par le Conseil d'administration ;
 - à hauteur de 1/3 des Options attribués à un titulaire à l'expiration d'une période de trois (3) ans à compter de la date du Conseil d'administration procédant à l'attribution des Options au profit dudit titulaire, soit à compter du 3 octobre 2019 pour les Options consenties et attribués le 3 octobre 2016 par le Conseil d'administration.
- Régime des « *incentive stock-options* » : ces Options sont attribuées sous le régime des « *incentive stock-options* » pour ceux des attributaires qui n'ont pas atteint le maximum autorisé, figurant au Plan Option 2016 ;
- Incessibilité des Options : les Options sont personnelles, insaisissables et incessibles, sauf en cas de décès du titulaire des Options.

Le Conseil d'administration a rappelé que, ainsi que l'*US Internal Revenue Code* l'exige pour permettre l'émission d'*incentive stock options* dans le cadre du Plan Option 2016 au bénéfice de salariés résidents fiscaux US, celui-ci devra être approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires dans un délai d'un (1) an à compter du 3 octobre 2016. Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale devant être tenue le 27 juin 2017 et statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, l'approbation du Plan Option 2016.

Le Conseil d'administration a rappelé, conformément à l'article L. 225-178 alinéa 1 du Code de commerce, que la décision emporte renonciation des associés à leur droit préférentiel de souscription aux actions dont l'émission résultera de la levée des Options pour le cas où les Options prendraient la forme d'options de souscription d'actions,

Le Conseil d'administration a constaté que, du fait de ces attributions, le nombre d'actions de la Société pouvant être émises au titre des autorisations consenties au Conseil d'administration par l'assemblée générale mixte en date du 24 juin 2016 est égal à 224.000.

Le Conseil d'administration a décidé de subdéléguer, à Monsieur Gil Beyen, Président Directeur-Général de la Société, toute compétence et tous pouvoirs à l'effet de déterminer dans le cadre du Plan Option 2016 :

- la liste des bénéficiaires d'Options, étant précisé que le Président Directeur-Général ne pourra faire usage de la présente délégation de pouvoirs pour procéder à l'attribution d'Options au profit de tout mandataire social ou dirigeant de la Société ou de l'une de ses Filiales,
- le nombre d'Options allouées à chacun d'eux,
- les modalités d'attribution et d'exercice des Options dans les conditions du Plan Option 2016 arrêté le 3 octobre 2016 par le Conseil d'administration, et
- plus généralement, conclure tous accords, établir tous documents, constater les augmentations de capital à la suite des levées d'options, modifier le cas échéant les statuts en conséquence, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.

2. Informations concernant les attributions d'option(s) de souscription et d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2016, aucun mandataire social de la Société ou de sociétés liées ou contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce n'a bénéficié, souscrit, acheté ni levé d'options de souscription ou d'achat d'actions.

3. Informations concernant les attributions d'option(s) de souscription et d'achat d'actions au profit des salariés

Le 3 octobre 2016, le Conseil d'administration et le Président Directeur Général ont décidé de faire usage de la délégation qui leur a été consentie et d'attribuer un nombre total de 44.499 Options au prix de souscription de 18,52 euros à huit salariés de la Société.

Nous vous communiquons ci-après les informations individuelles et nominatives concernant les dix salariés de la filiale ERYTECH Pharma Inc. de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions consentie est le plus élevé :

Bénéficiaires ¹	Plan	Nombre d'Options attribuées	Prix d'achat ²	Date d'échéance	Nombre d'Options souscrites	Nombre d'Options achetées/levées
Salarié K	Plan	21.999	18,52 €	Les Options pourront être	21.999	0

Salarié L	Option 2016	9.000	par Option	exercées selon les pourcentages et le calendrier suivant : <ul style="list-style-type: none"> • à hauteur de 2/3 des Options attribués à compter du 3 octobre 2018 ; • à hauteur de 1/3 des Options attribués à compter du 3 octobre 2019 ; • et au plus tard le 3 octobre 2021. 	9.000	0
Salarié M		3.000			3.000	0
Salarié N		3.000			3.000	0
Salarié O		3.000			3.000	0
Salarié P		1.500			1.500	0
Salarié Q		1.500			1.500	0
Salarié R		1.500		1.500	0	

¹ Le nombre de bénéficiaire total s'élève à huit, la filiale ERYTECH Pharma Inc. n'étant composée que de huit salariés. Pour des raisons de confidentialité et de respect du droit des personnes à la protection de leurs données à caractère personnel, nous n'avons pas indiqué l'identité des salariés.

² La souscription à une Option du Plan Option 2016 est gratuite.

Fait à Lyon

Le 16 mai 2017

Le Président du Conseil d'administration
Gil BEYEN